

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 03/10/2019.

**Étaient présents** : M. MERCIER Jacques, M. LAFRAIS Jean-Paul, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, Mme JONQUA-MARTIN Marylène, Mme MÉTAYER Maryse, M. CRAMAILH Yves.

**Était absent excusé** : M. ORAIN Xavier (pouvoir pour M. MERCIER Jacques).

**Absentes pour démission** : Mme LAPOUGE Raquel, Mme DELMAS-AMELOT Michèle.

**Assistaient** : Mme TESNIÈRE Maryse – secrétaire générale, Mme Vanessa PARETOUR - adjoint administratif principal.

**Secrétaire de séance** : Mme ALÉPÉE Anne-Marie.

### **Modification de l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire demande à rajouter un sujet à l'ordre du jour de la présente réunion :

- Marché subséquent n°02 – études de diagnostic : décision du Maire prise en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal.
- Agence Technique Départementale (ATD 16) : adhésion aux missions optionnelles "Appui à la signature électronique" et à "la cartographie numérique".

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04/09/2019**

Il est adopté à l'unanimité.

### **N° 062/2019**

**OBJET : Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente : demande d'adhésion du Syndicat Mixte des Bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne et du Syndicat Mixte des Bassins Charente et Péruse**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du courrier en date du 13/09/2019 du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Charente concernant la demande d'adhésion volontaire des syndicats mixtes fermés suivants :

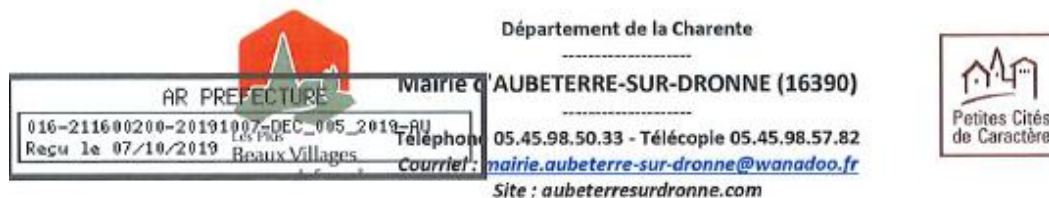
- Syndicat Mixte des Bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne,
- Syndicat Mixte des Bassins Charente et Péruse.

L'article 15 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale indique **qu'il peut être fait opposition à une demande d'affiliation volontaire par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion des Syndicats Mixtes fermés énoncés ci-dessus au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente.

**OBJET : Marché n°2017-03 – Accord – cadre de prestations intellectuelles pour le confortement et la restauration de l'église souterraine monolithe Saint-Jean – Marché subséquent n°02 : décision du Maire prise en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal**



**DÉCISION DU MAIRE**  
**Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal**  
**(Article L.212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Nature de l'acte : Marché n° 2017-03 – Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean

Objet : Marché subséquent n° 02 – études de diagnostic

Décision : n° 005\_2019

Le Maire de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne (Charente),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

**VU** le code des Marchés Publics,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation générale à Monsieur le Maire, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et fixe le seuil à 500 000,00 euros quel que soit le type de marché : travaux, fournitures, services,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 052/2017 du 06/09/2017 approuvant le lancement de la consultation restreinte sous forme de procédure concurrentielle avec négociation qui a pour objet : **Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean,**

**VU** le document unique valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières de l'accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'église souterraine monolithe Saint-Jean, notifié le 23 mai 2018, à son titulaire : AGENCE GOUTAL Selarl, représentée par Michel GOUTAL, A.C.M.H. – 110, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS, accompagné du cahier des clauses techniques particulières (CCTP),

**VU** la décision du Maire 001\_2019 en date du 07/02/2019 approuvant l'avenant 01 à l' **Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean** concernant la modification de l'article 5 "contenu de la mission du CCTP",

**VU** l'avenant 01 à l' **Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean** notifié le 11 février 2019 à son titulaire : AGENCE GOUTAL Selarl, représentée par Michel GOUTAL, A.C.M.H. – 110, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS,

**CONSIDÉRANT** la proposition de **Marché subséquent n° 02 – Études de diagnostic,**



DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le marché subséquent n° 02 relatif à des études de diagnostic en complément de l'étude réalisée en 2012 par Denis DODEMAN –ACMH – sur la consolidation générale et la mise en valeur de l'église souterraine Saint-Jean est attribué à l'AGENCE GOUTAL Selarl, représentée par Michel GOUTAL, A.C.M.H. – 110, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS pour un montant de 334 886,00 euros H.T. soit 401 863,20 euros T.T.C.

**Article 3<sup>ème</sup> :**

Ce marché subséquent n° 02 fera l'objet d'une notification formelle.

**Article 4<sup>ème</sup> :**

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 5<sup>ème</sup> :**

Le secrétaire de Mairie et le Trésorier sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 6<sup>ème</sup> :**

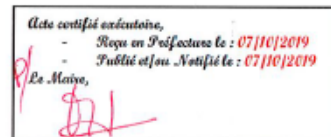
La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Une ampliation sera :

- transmise à Madame la Préfète de la Charente,
- transmise aux membres du Conseil Municipal pour information conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T.,
- affichée à la porte de la Mairie,

Fait à Aubeterre-sur-Dronne, le 07/10/2019.

Le Maire,  
Jacques MERCIER.



**N° 063/2019**

**OBJET : Agence Technique Départementale (ATD 16) : adhésion aux missions optionnelles « Appui à la signature électronique » et à la « Cartographie numérique / visualisation »**

Vu l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 Décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N° 43-423-BP\_2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N° 14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11\_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle option:

\*\*\*

**DÉCIDE** de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 à compter du 01/01/2019 :

- « **Appui à la signature électronique** », incluant notamment :
  - l'accès à la centrale d'achat de certificats électroniques,
  - l'assistance des utilisateurs à l'utilisation des certificats,
  
- « **Cartographie numérique/ visualisation** », incluant notamment :
  - l'assistance des utilisateurs à l'exploitation du SIG
  - la formation aux logiciels
  - la télémaintenance
  - la participation aux clubs utilisateurs
  - l'envoi de documentations et de listes de diffusion

**PRÉCISE** que ces missions optionnelles seront exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,

**APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle optionnelle correspondante.

### **Informations diverses :**

## **Bilan de la saison estivale 2019 – ÉGLISE SOUTERRAINE SAINT-JEAN**

### **Par catégorie de visiteurs :**

#### Décompte des visiteurs par mois

#### BILAN ANNÉE 2019

Date	N° tickets	6,00 €						0,00 €		5,00 €		0,00 €		2,00 €		3,00 €		2,00 €		Total	Pour mémoire 2018	Évolution
		Ad.	Ad. Gratuit	Gpe Ad.	Moins de 7	Enfants 8-12	Réduit	JEMA & Patrimoine														
JANVIER		561	58	8	6	18	48													699	535	164
FÉVRIER		1 028	20	6	37	63	90													1 244	696	548
MARS		1 492	125	39	53	58	239	0												2 006	1 619	387
AVRIL		2 822	124	282	134	210	309	0												3 881	3 684	197
MAI		3 939	34	563	84	152	294													5 066	6 437	-1 371
JUIN		4 595	33	493	77	129	299													5 626	5 216	410
JUILLET		7 329	25	287	363	820	1 075													9 899	11 285	-1 386
AOÛT		12 965	53	381	1 124	1 503	1 647													17 673	17 085	588
SEPTEMBRE		5 109	10	424	97	65	244					823								6 772	7 263	-491
		39 840	482	2 483	1 975	3 018	4 245					823								52 866	53 820	-954

### **Par nationalité**

Commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE  
Régie de recettes EGLISE SOUTERRAINE SAINT-JEAN (église monolithe)

#### RÉCAPITULATIF 2019

Régisseurs : Monique AYWARD et Dominique GILSON

Date	Français								Total	Année 2018	Variation											
	Allemands	Belges	Britanniques	Espagnols	Italiens	Hollandais	Autres	Régie Eglise				Titres Mairie										
JANVIER	0	6	70	10	0	4	11	598	0	699	535	164										
FÉVRIER	0	2	98	5	0	0	5	1 134	0	1 244	696	548										
MARS	14	13	120	93	0	11	33	1 722	0	2 006	1 619	387										
AVRIL	58	57	479	36	23	31	119	3 078	0	3 881	3 684	197										
MAI	32	97	664	12	9	80	56	3 967	149	5 066	6 437	-1 371										
JUIN	85	172	1 116	40	9	120	81	4 005	0	5 626	5 216	410										
JUILLET	185	658	2 429	104	13	722	115	5 617	56	9 899	11 285	-1 386										
AOÛT	230	433	3 051	261	121	653	163	12 764	17	17 673	17 085	588										
SEPTEMBRE	139	109	1 375	39	7	78	120	4 799	106	6 772	7 263	-491										
											0											
											741	1 547	9 402	600	182	1 679	703	37 684	328	52 866	53 820	-954
											1.40%	2.93%	17.78%	1.13%	0.34%	3.18%	1.33%	71.28%	0.62%	100.00%		
																	71.90%					

**Aménagement Paysager et sécurisation des routes départementale en périphérie du bourg : point sur l'avancement du dossier**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de permis d'aménager sur « l'Aménagement Paysager et Sécurisation des routes départementales en périphérie du bourg » a été transmise auprès de la Direction Départementale des Territoires et du Service départemental de l'Architecture, le 13/09/2019, pour les tranches suivantes :

- le carrefour "Plaisance" (RD2/RD17),
- l'aménagement de la route de Laprade (RD17),
- le carrefour "rue St-Jean/route de Laprade".

De plus, une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental de la Charente, le 27/09/2019.

Monsieur Vincent LEFÈBVRE du Cabinet ESPACES a interrogé Monsieur Gilles CALLEC, responsable de l'Agence départementale d'Aménagement de Montmoreau, sur la déformation anormale de la chaussée à plusieurs endroits, notamment au niveau du carrefour Plaisance RD2/RD17 sur le tronçon entre l'épicerie VIVAL et l'entrée de la jardinerie de Monsieur Jean-Luc CONSTANTIN. Faut-il prévoir une réfection totale de la structure de cette partie de chaussée à la place d'un simple fraisage afin de pérenniser les aménagements prévus ?

Monsieur Gilles CALLEC répond qu'il faut prévoir en réfection de chaussée sur la RD 2 et au niveau du carrefour entre les deux routes départementales, un renforcement de 6 cm de BB (Béton Bitumeux) et de la mise en œuvre préalable d'une géogrille. Ensuite, sur la D17, il faudrait prévoir 8 cm de BBSG (Béton Bitumeux semi-grenu) en 0/14 et enfin si des poutres de rives étaient nécessaires 12 cm de GB (Grave Bitume) et 8 de BB (Béton Bitumeux) sur une GNT (granulat : Grave Non Traitée).

Dans l'estimation compte tenu des carottages et des déflexions réalisés, le décaissement et la reprise de structure complète n'est pas à envisager.

Monsieur le Maire suggère, afin de préparer au mieux le cahier des charges avant les travaux, d'organiser une réunion de concertation avec le maître d'œuvre "Cabinet ESPACES", Monsieur Gilles CALLEC, responsable de l'A.D.A. de Montmoreau et Monsieur Didier JOBIT vice-président du conseil départemental.

**Grange du Guicherot : Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition du bâtiment annexe "garage"**

Monsieur le Maire rappelle que le permis de démolir du bâtiment annexe garage a été accordé le 16/08/2019. Le coût des travaux de démolition est estimé à 5 000,00€. Il est convenu de procéder à une consultation simple de maîtrise d'œuvre.

Trois appels à candidatures ont été envoyés à :

- Madame Françoise NANOT-HERBRETEAU, architecte à Chalais,
- Monsieur Jean-Paul CHABAL, architecte à Rouffiac,
- et Monsieur Xavier GEORGES, architecte à Bonnes.

Leurs propositions doivent être retournées au secrétariat de mairie pour le **24 octobre 2019 à 12h00**.

L'entreprise retenue pour la démolition du bâtiment devra préserver à la rue Barbecane juste refaite.

### **Demande de Monsieur Nicholas GROOM : extension de la terrasse du restaurant "Hôtel de France"**

Les futurs acquéreurs du restaurant « Hôtel de France » et de l'immeuble de Monsieur Nicolas MATHÉ, demandent l'extension de la terrasse déjà existante du restaurant « Hôtel de France » vers le buste de Ludovic Trarieux. Ils souhaitent également mettre quelques tables devant l'immeuble de Monsieur Nicolas MATHÉ.

À l'unanimité, le conseil municipal décide ne pas modifier les emplacements actuels des terrasses (pas d'extension possible).

### **Projet de Jaap BURGERS : création d'un bar restaurant au 15 place Ludovic Trarieux**

Par courriers du 2 octobre 2019 et du 8 octobre 2019, Monsieur Jaap BURGERS présente son projet de création d'un bar dans "l'ancienne boucherie" côté Place Ludovic Trarieux et d'un restaurant côté rue Barbecane et demande la création d'une terrasse sur la Place Ludovic Trarieux.

Présent à la réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire lui donne la parole pour présenter son dossier.

Le conseil municipal est favorable à son projet, par contre il n'y aura pas de terrasses supplémentaires sur la Place Ludovic Trarieux.

### **Permanences de Monsieur Dominique MÉNIER, technicien des bâtiments de France**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une permanence de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine est organisée en alternance un mois sur deux à la mairie d'Aubeterre-sur-Dronne et à la mairie de Villebois-Lavalette.

Les permanences sont tenues par Monsieur Dominique MÉNIER, technicien des bâtiments de France, elles ont lieu :

- à la mairie d'Aubeterre-sur Dronne de 9h30 à 12h00, les mardis 1<sup>er</sup> octobre et 3 décembre 2019.
- et à la mairie de Villebois-Lavalette de 9h30 à 12h00, les mardis 3 septembre et 5 novembre 2019.

Les rendez-vous sont pris par le secrétariat de la mairie, chaque rendez-vous dure environ une demi-heure. Ils sont pris pour des projets complets ou nécessitant une certaine expertise.

Le demandeur doit apporter tous les documents nécessaires au rendez-vous : plan de localisation, photographies couleur, plan relatifs au projet .....

Le jour de la permanence un élu de la mairie doit être présent pour informer sur les dossiers d'urbanisme présentés.

### **Habilitation de la mairie d'Aubeterre-sur-Dronne par le T.G.I d'Angoulême à recevoir des condamnés à une peine de travail d'intérêt général**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 03/07/2019, la demande de Monsieur Laurent COMTE pour effectuer 105 heures de travaux d'intérêt général au sein du service technique avait été actée pour une exécution en période hivernale.

Le 13 août 2019, le juge d'application des peines a habilité la commune pour assurer l'encadrement des condamnés à une peine de travail d'intérêt général.

### **Action « Pass-privilège » : tarif réduit pour les visiteurs des églises souterraines d'Aubeterre-sur-Dronne et de Saint-Émilion**

Sur présentation du ticket de la première visite d'église monolithe, un tarif réduit est appliqué pour visiter la deuxième église souterraine, à savoir :

- **pour l'église souterraine de Saint-Émilion** : tarif réduit à 7,00 € au lieu de 9,00 €,
- **pour l'église souterraine Saint-Jean** : tarif réduit à 5,00€ au lieu de 6,00 €.

### **Communauté de communes Lavalette Tude et Dronne : point sur le marché à commande 2019 concernant la voirie éligible au F.D.A.C. 2019**

Pour la commune d'Aubeterre-sur-Dronne, le piquetage des travaux 2019 sera programmé prochainement.

### **Rapport de visite de la société BODET : maintenance des cloches de l'église Saint-Jacques**

Suite au rapport de visite de la société BODET concernant la maintenance des cloches de l'église Saint-Jacques, des travaux seraient à envisager pour la mise en conformité électrique des cloches (moderniser l'installation). Le conseil municipal émet un avis favorable pour réaliser ces travaux.

### **Requête de Madame Michèle DELMAS-AMELOT**

Par courrier du 9 octobre 2019, elle souhaite que le conseil municipal prévoie un ravalement du mur de soutènement de la rue Saint-Jean, fasse apposer des tuiles de protection sur la partie haute de ce mur, revoie la sécurité au droit de la borne en pierre. Le conseil municipal propose uniquement de laver le mur au nettoyeur haute pression.

### **Borne de recharge de véhicule électrique à Aubeterre-sur-Dronne : Place du Champ de foire**

Suite au refus par l'Architecte des Bâtiment de France concernant la déclaration préalable déposée par le S.D.E.G. 16 à propos de l'emplacement d'une borne de recharge de véhicule électrique sur le grand parking place du Champ de foire, il a été convenu avec Madame Laura PROSPERI de l'installer devant l'immeuble de Monsieur David WEBB, le long de sa haie.

La hauteur maximale (signalétique comprise) sera celle des bornes usuellement présentées dans les précédentes demandes d'autorisation de travaux. La signalétique présentera un encombrement minimal afin de limiter l'accroche visuelle.

Une nouvelle déclaration préalable de travaux devra être déposée par le S.D.E.G. 16.

### **Dates des réunions du conseil municipal pour 2019**

- Mercredi 06/11/2019, 19 heures,
- Mercredi 04/12/2019, 19 heures.

### **Questions diverses :**

- Monsieur et Madame Fabrice MOREL vendent leur établissement « hôtel-restaurant l'Hostellerie du Périgord », à Monsieur RAAIJMAKERS Lambertus et Madame BIEMANS.
- Le salon de thé « La Ruchette » a changé de propriétaire. Les nouveaux acquéreurs (Monsieur Jérémy GALLIEN et Madame Charline ROQUE) souhaitent installer un bar à vin en lieu et place du salon de thé.
- Hameau de « Jean-Martin » : le déplacement des panneaux existants pour faire diminuer la vitesse excessive des conducteurs n'a pas eu l'effet escompté. Il est demandé à M. le Maire de prendre un arrêté municipal pour limiter la vitesse des véhicules à 30 km/h.
- Monsieur le Maire annonce officiellement qu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections municipales.

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à vingt et un heures cinq.

<b>Conseillers municipaux présents</b>	<b>Signatures</b>
MERCIER Jacques	
ORAIN Xavier	Pouvoir à Jacques MERCIER
LAPOUGE Raquel	Absente pour démission
LAFRAIS Jean-Paul	
POUPEAU Daniel	
MAFFRE Xavier	
AMELOT-DELMAS Michèle	Absente pour démission
JONQUA-MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
MÉTAYER Maryse	
CRAMAILH Yves	